

Nombre de membres

En exercice : .....19

Présents : .....12

Absents : .....7

Pouvoirs : .....4

Pour : .....16

Contre : .....

Abstention : .....

## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 2026

Date de la convocation :

25 juin 2026

Date d'affichage de la convocation :

27 juin 2026

Date de la publication de la délibération :

L'an deux mille vingt-six, le trois juillet à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, P. BOUSSARD, JP. HEMON, S. FAIELLO, C. L'HARIDON, JR. TANGUY, S. TANGUY, Y. CHAMPION, S. SOUBEN, M. BARGAIN, P. DAGORN.

Etaient absents : AM. POUPON, excusée, pouvoir à S. SIMON ; S. CAUGANT, excusée, pouvoir à S. TANGUY ; G. QUEAU, excusée, pouvoir à M. BARGAIN ; S. LAUDEN, excusée, pouvoir à R. NAVARRETE ; Y. URVOAS, excusé, pouvoir à P. DAGORN ; J. GUICHEN, excusé ; R. NAVARRETE.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/07/07

### **QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE (QBO) : ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS**

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'aménagement et à la revitalisation des centres-bourgs des communes membres de l'agglomération de moins de 3 500 habitants, Quimper Bretagne Occidentale (QBO) a mis en place un dispositif de fonds de concours destiné à accompagner les projets structurants contribuant au maintien de l'attractivité des communes et notamment au développement des services de proximité.

Soucieuse de renforcer la dynamique de son centre-bourg, la commune de Guengat a acquis l'immeuble situé 30 rue de Bretagne et engagé une démarche visant réhabiliter cet ensemble immobilier. Cette opération s'inscrit pleinement dans les objectifs de revitalisation du cœur de bourg en permettant le maintien d'une activité commerciale de proximité, essentielle à la vie locale, tout en favorisant la création de nouveaux logements au sein du tissu urbain existant.

Afin de soutenir financièrement ce projet, la commune a sollicité l'attribution du fonds de concours mis en place par Quimper Bretagne Occidentale (QBO).

Par délibération du 30 juin 2026, le Conseil Communautaire de Quimper Bretagne Occidentale (QBO) a décidé d'accorder à la commune de Guengat un fonds de concours d'un montant de 100 000,00 € répartis comme suit :

- **80 000,00 €** au titre de l'acquisition du bâtiment situé 30 rue de Bretagne ;
- **20 000,00 €** au titre des travaux de rénovation et d'aménagement.

Cette participation financière témoigne de l'intérêt communautaire du projet et constitue un appui significatif à la réalisation de cette opération, qui contribuera à la valorisation du patrimoine bâti, à l'amélioration de l'offre de logements et au maintien des activités économiques de proximité au centre de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité,

- ACCEPTE le versement par Quimper Bretagne Occidentale d'un fonds de concours d'un montant de 100 000,00 € (80 000,00 € au titre de l'acquisition du bâtiment et 20 000,00 € au titre des travaux),
- PREND ACTE que ce financement s'inscrit dans le dispositif communautaire de soutien à la revitalisation des centres-bourgs des communes membres de QBO de moins de 3 500 habitants ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

David LE GOFF

Catherine L'HARIDON